

Pour les libertés d'actions et d'expressions syndicales, toutes et tous le 5 novembre à Roanne

Les libertés syndicales, les libertés d'expressions, les libertés d'agir collectivement sont aujourd'hui gravement menacées.

Au prétexte d'une crise financière et économique, les Droits des salariés sont soumis à des pressions considérables avec la mise en œuvre de réformes fondamentales du Droit du Travail qui renforcent les politiques de flexibilité voulues par le Medef et qui favorisent la précarité et l'exclusion des salariés.

Pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale et progressiste est orchestrée par les promoteurs du libéralisme, avec l'aval du Pouvoir en place.

De nombreux syndicalistes CGT sont victimes de cette criminalisation de l'action syndicale. L'affaire des cinq militants CGT du Roannais est le symbole de cet acharnement contre toutes formes d'actions et d'expression syndicales !

Des lois sont votées, quelquefois avec des procédures expéditives, pour imposer encore plus de flexibilité aux salariés, sécuriser les employeurs et distribuer des milliards de crédit d'impôt aux entreprises.

À l'inverse, les salariés attendent toujours une loi pour imposer une reprise des sites en cas de repreneur crédible, d'autres rapports donneurs d'ordres sous-traitants, l'interdiction des licenciements boursiers, arrêter l'évasion fiscale, le moins-disant social. Ils attendent aussi une loi d'amnistie sociale et une protection des militants syndicaux qui agissent dans l'intérêt collectif des salariés.

Le rapprochement de ces faits, révolte nos consciences. Notre solidarité est cependant beaucoup plus qu'une réaction morale.

Lorsque l'on touche à un militant de la CGT, on touche à toute la CGT !

Face à cette situation insupportable, la CGT en appelle à la mobilisation syndicale et citoyenne pour exiger de la part du Président de la République et de sa majorité parlementaire, un changement radical de politique en matière de démocratie sociale et de respect des droits sociaux fondamentaux des salariés, des citoyens.

La CGT propose que le gouvernement et le parlement prennent trois mesures pour renforcer la protection des militants syndicaux et progressistes :

1. le vote définitif, par l'Assemblée nationale, de la Loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux », adoptée par le Sénat le 28 février dernier ;

2. une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective ;
3. de retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

La CGT lance une pétition nationale pour recueillir le soutien de milliers de salariés et de citoyens autour de ses propositions.

Elle appelle les salariés, les citoyens, à venir massivement manifester cette exigence d'une véritable démocratie sociale, respectueuse des libertés syndicales le 5 novembre 2013, à 10 h à Roanne.